



CCAS DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

DEMANDE D'AIDE : CHEQUE PERSONNALISE POUR L'EAU

Service instructeur

Date de la demande :

Nom de l'organisme instructeur :

Nom du référent instructeur :

Téléphone :

Mail :

Adresse :

Identité du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone : Courriel :

Résident à Saint-Laurent-du-Maroni depuis le :

Date d'entrée dans le logement depuis le :

Numéro d'abonné SGDE :

Consommation de l'année N-1 en m³ :

Composition du Foyer :

Couple

Personne seule

Enfants

Nom, prénom :	Né(e) le :	Parenté :	Profession, scolarité
1.			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Type de logementX Individuel (maison) collectif (appartement) Locatif privé locatif social foyer meubléSuperficie du logement en m²: T 5 Nombre de pièces (séjour, chambres, bureau) :

Nombre d'occupants :

Statut d'occupation : locataire colocataire propriétaire occupant*Si location ou colocation :* Locatif privé locatif social foyer meublé

Nom du bailleur :

RESSOURCES MENSUELLES des personnes vivant au foyer	Montant	CHARGES MENSUELLES	Montant
Salaires		Loyer	
Allocations chômage		Charges locatives	
RSA		AL-ALS-ALF-APL	
CAF de base		Eau/mois (si non comprise dans les charges)	
AF		EDF/mois (si non comprise dans les charges)	
Autres CAF (à détailler) CF		Voiture et assurance	
I.J maladie/maternité		Impôt sur le revenu 1/12 ^{ème}	
Pension alimentaire		Taxe frontière	
Autres		Pension alimentaire versée	
		Frais de transport	
		Frais de garde et cantines	
		INTERNET	
TOTAL RESSOURCES		TOTAL CHARGES	

Loyer résiduel (loyer+charges-AL/APL) :

RESTE A VIVRE :**PAR PERSONNE/jour :****Détail de la dette SGDE**

Nombre de factures impayées : Depuis le :

Montant du dernier règlement même partiel : En date du :

Montant de la dernière facture : Pour :

Montant total de la dette actuelle : A la date de :

Information sur la consommation :La consommation est-elle régulière ? x OUI, moyenne semestrielle ...m³ NON, volumes des 4 dernières factures 1 :...m³ 2 :...m³ 3 :...m³ 4 :...m³

Action mise en œuvre par l'utilisateur

Plan d'apurement en cours	<input type="checkbox"/> NON	x OUI
Engagement dans une démarche de surendettement	XNON	<input type="checkbox"/> OUI
Coupures déjà effectuées	XNON	<input type="checkbox"/> OUI
Le demandeur a déjà bénéficié de chèque-eau	XNON	<input type="checkbox"/> OUI
Le demandeur a déjà bénéficié d'une mesure FSL	XNON	<input type="checkbox"/> OUI

Je soussignée, _____ demande une aide auprès du Centre Communal d'Action Sociale pour régulariser mes factures d'eau impayées, déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires à l'instruction de ma demande.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, le :

Signature du demandeur

Liste des pièces à joindre (cochez les pièces jointes)

- Copie de la pièce d'identité
- Copie du livret de famille ou actes de naissance
- Dernière attestation CAF
- Copie des justificatifs de ressources des 3 derniers mois de toutes personnes vivant au foyer
- Copie des justificatifs des charges à prendre en compte dans le calcul du reste à vivre
- Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition (à défaut déclaration sur l'honneur)
- Copies de toutes les factures impayées
- Courrier de l'instructeur précisant la demande

Et toutes les pièces nécessaires permettant d'examiner la situation

NE PAS REMPLIR CADRES RESERVES AU CCAS

Dossier réceptionné le :

Observations si utiles :

Nombre de personnes au foyer		Ressources annuelles du foyer	
% factures eau / ressources annuelles		Montant annuelle des factures d'eau	

1^{ère} demande

2^{ème} demande ou + 1 : €, le 2 : €, le 3 : €, le

Montant de la dette	€
Engagement pris auprès du fournisseur	€ /mois
Durée de l'engagement	
Si taux d'intervention CCAS 50 % sur la dette	€
Restant dû	€

NE PAS REMPLIR CADRES RESERVES A LA COMMISSION

Date de passage en commission :

Montant de la dette :

Décision :

ACCORD REFUS AJOURNEMENT

Montant accordé :

Motif :

La Vice-Présidente du CCAS Emilie ROUSSOS
en cas d'absence le Directeur du CCAS Jérémie CRETON



CCAS DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

Fiche navette CCAS /SGDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Courriel :
Numéro d'abonné SGDE :

À la suite de l'examen du dossier et à la décision de la commission d'attribution des chèques eau du CCAS de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni, nous vous informons avoir remis en main propre les chèques suivants :

Numéro de chèque	Montant
TOTAL	

Observation :

Contact et cachet du ccas

Signature du bénéficiaire

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Mail :

C.C.A.S de SAINT-LAURENT DU MARONI
23 Rue René JADFARD – 97320 SAINT-LAURENT-DU-MARONI
0594 34 11 60

CCAS DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

Procédure à suivre

Qu'est-ce que c'est et pour quel montant ?

Proposé aux personnes en grande difficulté financière, les chèques-eau délivrés par le CCAS peuvent couvrir jusqu'à 80% de la dette auprès de la SGDE. Le CCAS procède à l'examen du dossier et décide du montant de l'aide à donner dans la limite de 400 euros par an.

Qui peut en bénéficier ?

- Les locataires ou colataires titulaires d'un bail ou les propriétaires occupants.
- Les personnes résidents sur la commune depuis plus d'un an.
- Les personnes ayant une consommation d'eau raisonnable au regard de la composition du foyer.

L'attribution et son montant dépend de l'examen de la situation, le dossier est recevable pour les personnes dont la facture d'eau annuelle dépasse 3% des ressources du foyer, pour les personnes en rupture de droit depuis plus de 90 jours ou privés de ressources en raison de leur âge, pour les personnes dont le reste à vivre est inférieur 100 euros par mois et par personne.

Les demandes faites pour d'autres motifs doivent être clairement énoncées dans le courrier de l'instructeur accompagnant le dossier.

La démarche à suivre

1. Dossier complété par un travailleur social.
2. Dépôt du dossier à l'attention de :
Monsieur Jérémie Creton, Directeur du CCAS
23 Rue René JADFARD – 97320 SAINT-LAURENT-DU-MARONI
Ou par mail : ccas97320secretariat@wanadoo.fr
3. Le dossier est vérifié puis présenté en commission chèque-eau.
4. La décision de la commission est notifiée à l'instructeur.
5. En cas d'accord, la fiche navette est remise au bénéficiaire accompagnée des chèques-eau, une copie est adressée à la SGDE.